

CONTRAT D'AUTORISATION DE REPRÉSENTATION ET D'OPÉRATION À L'INTERNATIONAL

Le présent contrat est conclu entre les parties suivantes :

Mandant : _____

Adresse : _____

Pays : _____

Mandataire / Représentant : Marie Lucie Bérubé-Technicienne Juridique MLB Enr.

Adresse : 2463 avenue Coutu

Pays : Québec, Canada, G9N 2Y6

1. Objet du mandat

Le Mandant autorise le Mandataire à agir en son nom dans le cadre d'activités commerciales, administratives, logistiques, légale-juridique ou de représentation à l'international.

2. Étendue des pouvoirs

Le Mandataire pourra négocier, signer des documents, communiquer avec des tiers et effectuer les démarches nécessaires selon les limites définies par le Mandant.

3. Territoire

Cette autorisation est valable dans tous les pays où les activités du Mandant nécessitent une représentation ou une opération internationale.

4. Durée

Le présent mandat entre en vigueur à la date de signature et demeure valide jusqu'au :

Durée de la demande, sauf révocation écrite.

5. Obligations du Mandataire

Le Mandataire s'engage à agir avec diligence, loyauté et dans l'intérêt du Mandant, conformément aux lois applicables.

6. Responsabilité

Le Mandant demeure responsable des engagements autorisés. Le Mandataire ne peut dépasser les limites du mandat sans autorisation écrite.

7. Confidentialité

Les parties s'engagent à protéger toute information confidentielle obtenue dans le cadre du présent contrat.

8. Loi applicable

Le présent contrat est régi par les lois applicables dans le pays de résidence du Mandant, sauf stipulation contraire.

Mandant	Mandataire
Nom : _____	Nom : Technicienne Juridique MLB Enr Marie Lucie Bérubé
Signature : _____	Signature : _____
Date : _____	Date : _____
	Fonction : Parajuristes et aides aux Victimes. Œuvre avec bureaux avocats.

Note : Ce document constitue un modèle général et peut nécessiter une adaptation juridique selon le pays concerné et le type d'activité exercée.